



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Projet annuel de performances

Compte d'affectation spéciale

**PROGRAMME 793**  
**Électrification rurale**



**2024**

## PROGRAMME 793 **Électrification rurale**

---

MINISTRE CONCERNÉE : AGNÈS PANNIER-RUNACHER, MINISTRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

**Électrification rurale**

Programme n° 793 Présentation stratégique

## Présentation stratégique du projet annuel de performances

Sophie MOURLON

*Directrice générale de l'énergie et du climat*

Responsable du programme n° 793 : Électrification rurale

Le présent programme apporte le financement aux travaux de développement des ouvrages des réseaux publics ruraux de distribution électrique (électrification rurale) en vertu du septième alinéa du I de l'article L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales. L'objectif stratégique de ce programme est de soutenir les autorités organisatrices de la distribution d'électricité (AODE), par une aide financière, dans leurs travaux de renforcement, d'extension, d'enfouissement et de sécurisation des réseaux électriques. Le programme peut soutenir également le rétablissement et la consolidation des réseaux impactés par les aléas climatiques.

Le renforcement des réseaux consiste principalement à résorber les départs mal alimentés (DMA) du réseau de distribution, subissant des contraintes de tension ou d'intensité.

L'aide à l'extension permet aux collectivités d'alléger les charges qui leur reviennent lors des opérations de développement de l'urbanisation dans des zones rurales.

La sécurisation des réseaux doit permettre de résorber les réseaux aériens basse tension constitués de fils nus, induisant une fragilité importante.

Le rétablissement des réseaux concernés par les aléas climatiques peut s'étendre à des mesures préventives sur des ouvrages sensibles.

Les enveloppes prévisionnelles de financement accordées dans le respect des crédits ouverts en loi de finances aux AODE au titre d'un sous-programme, sont arrêtées chaque année par le ministre chargé de l'énergie, après avis du Conseil à l'électrification rurale. Le Conseil est composé de représentants des autorités organisatrices de la distribution d'électricité, de représentants des gestionnaires de réseaux de distribution et des représentants des ministres concernés (ministres chargés de l'énergie, du budget, des collectivités locales, de l'aménagement du territoire).

Le décret n° 2020-1561 du 10 décembre 2020 relatif aux aides pour l'électrification rurale fixe les règles de gestion des aides à l'électrification rurale qui ont été précisées par l'arrêté du 13 avril 2021. En l'occurrence l'arrêté définit la répartition des aides entre les départements selon des critères recensés tous les deux ans. Les sous-programmes du programme 793 sont pour l'essentiel concernés par ce mode de répartition.

### RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

---

#### **OBJECTIF 1 : Amélioration de la qualité des réseaux de distribution**

INDICATEUR 1.1 : Résorption des départs mal alimentés (DMA)

INDICATEUR 1.2 : Sécurisation des réseaux basse tension en fils nus

# Objectifs et indicateurs de performance

## OBJECTIF

### 1 - Amélioration de la qualité des réseaux de distribution

Le soutien aux autorités organisatrices assurant la maîtrise d'ouvrage sur les réseaux publics de distribution d'électricité consiste à financer des travaux d'amélioration de la qualité de la distribution d'électricité en zone rurale.

L'objectif est mesuré par deux indicateurs, l'un ciblé sur la part de fils nus déposés grâce aux aides du CAS Facé, l'autre ciblé sur l'évolution des départs mal alimentés (DMA) résorbé grâce aux subventions du CAS. La part d'amélioration du réseau issue des travaux réalisés par les AODE sans l'aide du CAS est également renseignée à des fins de comparaison.

## INDICATEUR

### 1.1 - Résorption des départs mal alimentés (DMA)

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Part des départs mal alimentés résorbés en N-2 avec l'aide du CAS FACE	%	23,1	17,6	19	20	21	21
Part des départs mal alimentés résorbés en N-2 sans l'aide du CAS FACE (pour information)	%	1,9	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7

#### Précisions méthodologiques

Données issues des inventaires biennaux réalisés par les AODE, renseignées en N au titre des exercices N-2 et N-1. Les données sont principalement issues de modèles statistiques sur l'état du réseau, fournies par les gestionnaires du réseau de distribution d'énergie (GRD) puis complétées par les AODE.

Les données portant sur le stock de DMA et le nombre de DMA résorbés avec et sans l'aide du FACE en N-2 et N-1 sont renseignées à l'aide de l'inventaire de l'année N.

#### JUSTIFICATION DES CIBLES

L'indicateur mesure à un rythme annuel la baisse en pourcentage du stock de départs mal alimentés (DMA) imputable directement aux aides distribuées à partir du CAS Facé. La méthode de dénombrement des DMA prend désormais en compte le raccordement des producteurs d'électricité et s'adapte aux profils individuels des consommateurs.

Il est prévu en 2024 une amélioration à 20 % des DMA résorbés grâce aux subventions du CAS qui devrait s'amplifier légèrement à 21 % les années suivantes. En effet l'effacement progressif du retard engendré en 2020 par la crise sanitaire pourrait permettre cette progression. La résorption avec les aides devra rester prépondérante en comparaison de la résorption sans financement du CAS.

**Électrification rurale**

Programme 793	n°	Objectifs et indicateurs de performance
------------------	----	---

**INDICATEUR****1.2 – Sécurisation des réseaux basse tension en fils nus**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Part des km de fil nu déposé en N-2 avec l'aide du CAS Facé	%	7,1	7,7	8	8	8	8
Part des km de fil nu déposé en N-2 sans l'aide du CAS Facé (pour information)	%	0,80	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8

**Précisions méthodologiques**

Données issues des inventaires biennaux réalisés par les AODE, renseignées en N au titre des exercices N-2 et N-1. Les données sont principalement produites par les modèles statistiques sur l'état du réseau, fournies par les GRD puis complétées par les AODE.

Les données portant sur le stock de fils nus et le nombre de fils nus déposés avec et sans l'aide du FACE en N-2 et N-1 sont renseignées à l'aide de l'inventaire de l'année N.

**JUSTIFICATION DES CIBLES**

L'indicateur mesure la diminution du linéaire de fils nus, élément de fragilité de la distribution électrique rurale. Il est prévu de maintenir un rythme de résorption relativement constant jusqu'à ce que les fils nus résiduels deviennent marginaux (une douzaine d'années).

# Présentation des crédits et des dépenses fiscales

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2023 ET 2024

### AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement		Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
	LFI 2023 PLF 2024				
03 – Renforcement des réseaux	0	170 000 000	170 000 000	170 000 000	0
	0	181 000 000	181 000 000	181 000 000	0
04 – Extension des réseaux	0	30 000 000	30 000 000	30 000 000	0
	0	30 000 000	30 000 000	30 000 000	0
05 – Enfouissement et pose en façade	0	41 000 000	41 000 000	41 000 000	0
	0	45 000 000	45 000 000	45 000 000	0
08 – Fonctionnement	300 000	0	300 000	300 000	0
	800 000	0	800 000	800 000	0
09 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)	0	500 000	500 000	500 000	0
	0	200 000	200 000	200 000	0
10 – Intempéries	0	9 700 000	9 700 000	9 700 000	0
	0	5 000 000	5 000 000	5 000 000	0
11 – Sécurisation de fils nus	0	100 000 000	100 000 000	100 000 000	0
	0	95 000 000	95 000 000	95 000 000	0
<b>Totaux</b>	<b>300 000</b>	<b>351 200 000</b>	<b>351 500 000</b>	<b>351 500 000</b>	<b>0</b>
	<b>800 000</b>	<b>356 200 000</b>	<b>357 000 000</b>	<b>357 000 000</b>	<b>0</b>

### CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement		Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
	LFI 2023 PLF 2024				
03 – Renforcement des réseaux	0	170 000 000	170 000 000	170 000 000	0
	0	181 000 000	181 000 000	181 000 000	0
04 – Extension des réseaux	0	30 000 000	30 000 000	30 000 000	0
	0	30 000 000	30 000 000	30 000 000	0
05 – Enfouissement et pose en façade	0	41 000 000	41 000 000	41 000 000	0
	0	45 000 000	45 000 000	45 000 000	0
08 – Fonctionnement	300 000	0	300 000	300 000	0
	800 000	0	800 000	800 000	0
09 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)	0	500 000	500 000	500 000	0
	0	200 000	200 000	200 000	0
10 – Intempéries	0	9 700 000	9 700 000	9 700 000	0
	0	5 000 000	5 000 000	5 000 000	0
11 – Sécurisation de fils nus	0	100 000 000	100 000 000	100 000 000	0
	0	95 000 000	95 000 000	95 000 000	0
<b>Totaux</b>	<b>300 000</b>	<b>351 200 000</b>	<b>351 500 000</b>	<b>351 500 000</b>	<b>0</b>
	<b>800 000</b>	<b>356 200 000</b>	<b>357 000 000</b>	<b>357 000 000</b>	<b>0</b>

## Électrification rurale

Programme n° Présentation des crédits et des dépenses fiscales  
793

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2023, 2024, 2025 ET 2026

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2023 PLF 2024 Prévision indicative 2025 Prévision indicative 2026				
3 - Dépenses de fonctionnement	300 000 800 000 200 000 200 000		300 000 800 000 200 000 200 000	
6 - Dépenses d'intervention	351 200 000 356 200 000 356 800 000 356 800 000		351 200 000 356 200 000 356 800 000 356 800 000	
<b>Totaux</b>	<b>351 500 000</b> <b>357 000 000</b> <b>357 000 000</b> <b>357 000 000</b>		<b>351 500 000</b> <b>357 000 000</b> <b>357 000 000</b> <b>357 000 000</b>	

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2023 ET 2024

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2023 PLF 2024				
3 – Dépenses de fonctionnement	300 000 800 000		300 000 800 000	
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	300 000 800 000		300 000 800 000	
6 – Dépenses d'intervention	351 200 000 356 200 000		351 200 000 356 200 000	
63 – Transferts aux collectivités territoriales	356 200 000		356 200 000	
64 – Transferts aux autres collectivités	351 200 000		351 200 000	
<b>Totaux</b>	<b>351 500 000</b> <b>357 000 000</b>		<b>351 500 000</b> <b>357 000 000</b>	

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
03 – Renforcement des réseaux	0	181 000 000	181 000 000	0	181 000 000	181 000 000
04 – Extension des réseaux	0	30 000 000	30 000 000	0	30 000 000	30 000 000
05 – Enfouissement et pose en façade	0	45 000 000	45 000 000	0	45 000 000	45 000 000
08 – Fonctionnement	0	800 000	800 000	0	800 000	800 000
09 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)	0	200 000	200 000	0	200 000	200 000
10 – Intempéries	0	5 000 000	5 000 000	0	5 000 000	5 000 000
11 – Sécurisation de fils nus	0	95 000 000	95 000 000	0	95 000 000	95 000 000
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>357 000 000</b>	<b>357 000 000</b>	<b>0</b>	<b>357 000 000</b>	<b>357 000 000</b>



## Électrification rurale

Programme n° Justification au premier euro  
793

## Dépenses pluriannuelles

## ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

## ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2023

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2022 (RAP 2022)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2022 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022	AE (LFI + LFR + Décret d'avance) 2023 + Reports 2022 vers 2023 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance) 2023 + Reports 2022 vers 2023 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023
691 711 060	0	361 579 162	704 452 044	674 280 658

## ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP au-delà de 2026
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023	CP demandés sur AE antérieures à 2024 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2025 sur AE antérieures à 2024	Estimation des CP 2026 sur AE antérieures à 2024	Estimation des CP au-delà de 2026 sur AE antérieures à 2024
674 280 658	310 590 000 0	234 379 119	108 922 054	20 389 485
AE nouvelles pour 2024 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2024 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2025 sur AE nouvelles en 2024	Estimation des CP 2026 sur AE nouvelles en 2024	Estimation des CP au-delà de 2026 sur AE nouvelles en 2024
357 000 000 0	46 410 000 0	121 380 000	92 820 000	96 390 000
<b>Totaux</b>	<b>357 000 000</b>	<b>355 759 119</b>	<b>201 742 054</b>	<b>116 779 485</b>

## CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2024

CP 2024 demandés sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP 2025 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP 2026 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP au-delà de 2026 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024
13,00 %	34,00 %	26,00 %	27,00 %

Les restes à payer au 31 décembre 2023 sont estimés à 674,28 M€ et prennent en compte :

- des retraits d'engagement de 15,61 M€ issus de l'analyse des programmations des années antérieures. En effet, toute subvention octroyée une année donnée doit être soldée par son bénéficiaire au plus tard avant la fin de la troisième année suivant l'année de programmation, délai pouvant être prorogé d'un an en cas de difficultés ;
- une prévision d'exécution 2021 en AE de 344,53 M€ et en CP de 346,35 M€, qui s'explique par le report sur les exercices suivants de la majeure partie des CP ouverts en raison de la nature pluriannuelle des travaux financés. Cette prévision n'est pas définitive et sera actualisée en fin de gestion 2023.



**Électrification rurale**

Programme	n°	Justification au premier euro
793		

**Justification par action****ACTION (50,7 %)****03 - Renforcement des réseaux**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	181 000 000	<b>181 000 000</b>	0
Crédits de paiement	0	181 000 000	<b>181 000 000</b>	0

Les aides relevant de cette action visent à l'amélioration de la qualité de la distribution de l'électricité en zone rurale en contribuant à la résorption des départs mal alimentés.

Les départs mal alimentés sont définis notamment par des valeurs de tension distribuée hors de la plage des valeurs admissibles mentionnée à l'article 3 de l'arrêté du 24 décembre 2007 pris en application du décret n° 2007-1826 du 24 décembre 2007 relatif aux niveaux de qualité et aux prescriptions techniques en matière de qualité des réseaux publics de distribution et de transport d'électricité.

Le renforcement des réseaux représente la principale mesure de l'électrification rurale.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'intervention	181 000 000	181 000 000
Transferts aux collectivités territoriales	181 000 000	181 000 000
Transferts aux autres collectivités		
<b>Total</b>	<b>181 000 000</b>	<b>181 000 000</b>

La dotation 2024 est en augmentation par rapport à la LFI 2023. Le besoin est en augmentation pour répondre aux besoins de la transition énergétique.

**ACTION (8,4 %)****04 - Extension des réseaux**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	30 000 000	<b>30 000 000</b>	0
Crédits de paiement	0	30 000 000	<b>30 000 000</b>	0

Les aides relevant de cette action ont pour objet d'aider à l'extension des réseaux, hormis le cas où ceux-ci ne sont pas à la charge du maître d'ouvrage.

Les travaux relatifs à l'extension des réseaux relèvent de l'application des dispositions de l'article L.342-11 du code de l'énergie.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'intervention	30 000 000	30 000 000
Transferts aux collectivités territoriales	30 000 000	30 000 000
Transferts aux autres collectivités		
<b>Total</b>	<b>30 000 000</b>	<b>30 000 000</b>

**ACTION (12,6 %)**

## 05 - Enfouissement et pose en façade

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	45 000 000	<b>45 000 000</b>	0
Crédits de paiement	0	45 000 000	<b>45 000 000</b>	0

Cette action a pour objet d'aider les travaux réalisés pour des raisons esthétiques (enfouissement ou pose en façade), en complément d'autres travaux de renforcement ou d'extension. En effet, la mesure constitue avant tout un soutien à la résilience dans les zones rurales à plus forte densité de consommation d'électricité.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'intervention	45 000 000	45 000 000
Transferts aux collectivités territoriales	45 000 000	45 000 000
Transferts aux autres collectivités		
<b>Total</b>	<b>45 000 000</b>	<b>45 000 000</b>

Dans certains départements, le sous-programme rencontre un fort succès et permet de réaliser des aménagements de centre bourg. La mesure est en augmentation par rapport à la LFI 2023.

**Électrification rurale**

Programme	n°	Justification au premier euro
793		

**ACTION (0,2 %)****08 - Fonctionnement**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	800 000	<b>800 000</b>	0
Crédits de paiement	0	800 000	<b>800 000</b>	0

Les frais de fonctionnement du CAS comprennent les frais logistiques liés aux contrôles sur site réalisés par la mission du financement de l'électrification rurale (prévue à l'article 4.1.3. de l'arrêté du 9 juillet 2008 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire).

Les frais de fonctionnement permettent notamment de financer la conception du système d'information du CAS Facé (SI-Facé) destiné à gérer l'ensemble des crédits du CAS. Une première étape a permis en 2021 de disposer des fonctions de base de l'outil (gestion des décisions attributives de paiement et des décisions de versement). Plusieurs nouvelles versions ont permis d'apporter des améliorations de fonctionnement et de nouvelles fonctionnalités. L'outil poursuit son évolution afin d'intégrer une numérisation accrue des données.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	800 000	800 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	800 000	800 000
<b>Total</b>	<b>800 000</b>	<b>800 000</b>

Les besoins pour 2024 sont conséquents pour rendre opérationnel un ensemble de fonctionnalités numériques. En outre il est prévu que chaque subvention dans le cadre de sa gestion soit accompagnée d'une série de paramètres techniques caractérisant les travaux aidés, actualisables tout au long de la réalisation des chantiers jusqu'en phase ultime d'achèvement des travaux.

**ACTION (0,1 %)****09 - Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	200 000	<b>200 000</b>	0
Crédits de paiement	0	200 000	<b>200 000</b>	0

Cette action a pour objet d'aider l'enfouissement de réseaux sous maîtrise d'ouvrage d'autorités organisatrices de la distribution d'électricité lorsque les territoires sont impactés par la construction de nouvelles lignes à très haute tension, en contrepartie des contraintes qu'imposent ces dernières.

Les demandes d'aides au titre de cette action doivent être présentées par l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité concernée qui précise le projet de ligne et les travaux envisagés.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'intervention	200 000	200 000
Transferts aux collectivités territoriales	200 000	200 000
Transferts aux autres collectivités		
<b>Total</b>	<b>200 000</b>	<b>200 000</b>

La dotation est en diminution par rapport à la LFI 2023, en lien avec une demande réduite.

**ACTION (1,4 %)****10 - Intempéries**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	5 000 000	<b>5 000 000</b>	0
Crédits de paiement	0	5 000 000	<b>5 000 000</b>	0

Cette action a pour objet d'aider au renforcement anticipé de départs de réseaux sous maîtrise d'ouvrage d'autorités organisatrices de la distribution d'électricité endommagés par des intempéries, voire à l'enfouissement de ces départs si cette opération est de nature à réduire les risques de destruction en cas d'intempéries ultérieures.

L'aide porte sur le coût relatif au rétablissement, à la mise en sécurité, au renforcement ou à l'enfouissement des portions de réseaux ayant subi des aléas climatiques ou étant en situation de grande sensibilité vis-à-vis de ces risques.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'intervention	5 000 000	5 000 000
Transferts aux collectivités territoriales	5 000 000	5 000 000
Transferts aux autres collectivités		
<b>Total</b>	<b>5 000 000</b>	<b>5 000 000</b>

L'enveloppe de la mesure est en diminution. Afin d'éviter l'immobilisation inutile de crédits lorsque les aléas climatiques ne surviennent pas pendant l'année, il est proposé de conserver seulement une enveloppe minimale pour des opérations urgentes. En cas de besoins plus conséquents, ceux-ci pourront être proposés lors de la budgétisation de l'exercice suivant.

**Électrification rurale**

Programme	n°	Justification au premier euro
793		

**ACTION (26,6 %)****11 - Sécurisation de fils nus**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	95 000 000	<b>95 000 000</b>	0
Crédits de paiement	0	95 000 000	<b>95 000 000</b>	0

Les actions financées concernent la sécurisation des départs de réseau basse tension en fils nus. Ces fils nus particulièrement vulnérables aux intempéries (vent, neige) occasionnent d'importants incidents (coupures) en cas d'événement atmosphérique exceptionnel. Leur résorption participe donc à l'amélioration globale de la qualité de la distribution électrique dans les zones rurales.

La mesure regroupe les deux anciens sous-programmes respectivement relatifs aux fils nus et aux fils nus à faible section.

Sont éligibles aux aides relevant de cette action, les travaux portant sur des départs dont le linéaire de la portion sur laquelle ils s'effectuent comporte plus de 50 % de fils nus.

Cette action constitue la seconde mesure de l'électrification rurale par son importance après le renforcement.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'intervention	95 000 000	95 000 000
Transferts aux collectivités territoriales	95 000 000	95 000 000
Transferts aux autres collectivités		
<b>Total</b>	<b>95 000 000</b>	<b>95 000 000</b>

L'enveloppe est en diminution au regard de la résorption progressive du stock de fils nus en métropole.